

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TIGNES

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SEANCE DU JEUDI 28 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-huit janvier, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Serge REVIAL.

Présents : Mesdames Julie FAVEDE, Geneviève EXTRASSIAZ-ALAVAREZ, Gisèle FAUGERE et Agnès LECLERCQ et Messieurs Jean-Sébastien SIMON, Thomas HERY, Guillaume BERGELIN et REVIAL Serge

Absente : Madame Odile PRIORE

Jean-Sébastien SIMON est élu secrétaire de séance.

Date de la convocation : 22 janvier 2021 – Date d'affichage de la convocation : 22 janvier 2021

Nombre de membres en exercice : 9 – Présents : 8 – Votants : 8

\* \* \* \* \*

Il est procédé à l'appel nominal des membres. Le quorum est constaté.

\* \* \* \* \*

Les questions inscrites à l'ordre du jour sont ensuite examinées.

D2021-01-01 Approbation du procès-verbal de la séance du 31 juillet 2020

*Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité (8 voix pour) :*

ARTICLE UNIQUE : Approuve le procès-verbal de la séance du 31 juillet 2021.

D2021-01-02 Adoption du règlement intérieur du CCAS

*Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité (8 voix pour) :*

ARTICLE UNIQUE : Adopte le règlement intérieur du conseil d'Administration joint en annexe.

D2021-01-03 Adhésion au service d'intérim du Centre de Gestion de la Savoie (CDG 73)

*Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité (8 voix pour) :*

ARTICLE 1 : Approuve la convention d'adhésion au service intérim,

ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Président à signer cette convention avec le Centre de gestion de la Savoie.

D2021-01-04 Signature de la convention relative à l'intervention sur les dossiers de retraite CNRACL avec le Centre de gestion de la Savoie

*Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité (8 voix pour) :*

ARTICLE 1 : Approuve la convention susvisée et annexée à la présente délibération,

ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Président à signer la convention relative à l'intervention du Centre de gestion sur les dossiers de retraite CNRACL, pour la période 2020-2022.

D2021-01-05 Autorisation d'engagement, de liquidation, de mandatement des dépenses avant le vote du Budget Primitif du CCAS 2021

*Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité (8 voix pour) :*

ARTICLE UNIQUE : Autorise l'exécutif du CCAS de Tignes à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2021 pour le budget suivant, dans la limite indiquée ci-après :

Budget	Chapitre	Désignation du chapitre	Rappel Budget 2020					Montant à inclure (Hors RAR)	Montant autorisé (maximum 25%)
			BP	RAR	DM	BS	Total		
CCAS	16	Emprunts et dettes assimilées (cautions)	48 200,00 €	- €	- €	- €	48 200,00 €	48 200,00 €	12 050,00 €
	20	Immobilisations incorporelles	2 500,00 €	- €	- €	5 000,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €	1 875,00 €
	21	Immobilisations corporelles	37 000,00 €	128,32 €	- €	193 537,83 €	230 666,15 €	230 537,83 €	57 634,46 €
	23	Immobilisations en cours	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	27	Prêts	- €	- €	- €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	7 500,00 €
		<b>Total</b>	<b>87 700,00 €</b>	<b>128,32 €</b>	<b>- €</b>	<b>228 537,83 €</b>	<b>316 366,15 €</b>	<b>316 237,83 €</b>	<b>79 059,46 €</b>

D2021-01-06 Aide financière exceptionnelle

*Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité (8 voix pour) :*

ARTICLE 1 : Accorde une participation financière exceptionnelle de 987 € à Madame X,

ARTICLE 2 : Dit que les crédits sont inscrits au budget

ARTICLE 3 : Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier

D2021-01-07 Modification du tableau des effectifs

*Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants :*

*ARTICLE 1 : Décide de créer un poste de responsable du CCAS sur le grade de rédacteur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ;*

*ARTICLE 2 : Autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier*

*ARTICLE 3 : Précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget*

\* \* \* \* \*

La séance est levée à 10h54